

**DEMANDE DE PRIX (RFQ)  
(Travaux)**

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : Mercredi 15 juin 2016
	<b>N° DE REFERENCE DE LA RFQ : 008-2016 PAPE/PNUD : Travaux de réhabilitation des bases-vies dans la Réserve de Biosphère du W-Bénin en deux (2) lots</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 : Sites de Banikoara, Sampéto et de Koudou</li> <li>- Lot 2 : Site de Kandi</li> </ul>

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de la demande de cotation pour les **travaux de réhabilitation des bases-vie de Kandi, Banikoara, Sampéto et de Koudou dans la Réserve de Biosphère du W-Bénin**, tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix adressées au Directeur Pays Adjoint/ Opérations peuvent être soumises jusqu'au **Lundi 27 Juin 2016 à 10 heures 00 (Heure locale)**, sous pli fermé avec la référence : «**RFQ 008-2016-PAPE/PNUD : Travaux de Réhabilitation des bases-vie de Kandi, Banikoara, Sampéto et de Koudou dans la Réserve de Biosphère du W-Bénin pour le compte du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)**» à l'adresses suivante :

- 1. Programme des Nations Unies pour le développement Benin.  
Lot 111 Zone résidentielle, 01BP 506 Cotonou  
Tel: + 229 21 31 30 45/46, Fax: + 229 21 31 57 86**

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit, de préférence par email à l'adresse suivante : [procurement.burkina@undp.org](mailto:procurement.burkina@undp.org).

Cependant tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report de la date de soumission des offres.

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des travaux sus mentionnés :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	<b>Parc W-Benin</b>
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)	<b>PRECISER LE DELAI DE D'EXECUTION DANS L'OFFRE</b> <b>Ne devrait pas excéder</b> - 60 jours pour le lot 1 - 45 jours pour le lot 2
	<input type="checkbox"/> Requis
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	<b>FCFA</b>
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	<b>Montant TTC</b>
Date-limite de soumission de l'offre de prix	<b>27 Juin 2016 à 10 h 00 mn (Heure locale)</b>
Documents à fournir	<input type="checkbox"/> le formulaire fourni dans l'annexe 3, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; <input type="checkbox"/> le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ; <input type="checkbox"/> l'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale ; <input type="checkbox"/> Une liste des contrats similaires réalisés (au moins 3 contrats similaires) Type d'agrément technique requis :  <b>Fournir et indiquer l'Agrément correspondant aux type de travaux, ou tout autre document permettant de d'apprécier l'éligibilité du fournisseur</b>
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 60 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au prestataire de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. Le soumissionnaire devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	<input type="checkbox"/> NON PERMISE
Conditions de paiement	<input type="checkbox"/> 100% dès livraison complète des travaux

Indemnité forfaitaire	Une indemnité forfaitaire de 0,67% sera appliquée pour chaque jour calendaire de retard à concurrence d'un montant maximum de 10% du montant du contrat.
Critères d'évaluation	<input type="checkbox"/> Conformité à la description technique/plein respect des exigences et prix le plus bas <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat <input type="checkbox"/> Références techniques : <input type="checkbox"/> Nombre minimum de projets de nature et de complexité similaires exécutés au cours des 5 dernières années : au moins trois (03); <input type="checkbox"/> Montant du contrat le plus important au cours des 3 dernières années : Au moins égal au montant du lot soumissionné <input type="checkbox"/> Délai d'exécution le plus avantageux <input type="checkbox"/> Qualification du personnel proposé <input type="checkbox"/> Conformité du personnel proposé (voir annexe1) <input type="checkbox"/> Conformité du matériel proposé (voir annexe 2)
Le PNUD attribuera un contrat à :	<input type="checkbox"/> Un seul et unique prestataire
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Contrat de travaux /Bon de commande
Conditions particulières du contrat	<input type="checkbox"/> Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement
Conditions de versement du paiement	<input type="checkbox"/> Dépôt de rapport d'étape certifié

<sup>1</sup>Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

<p>Annexes de la présente RFQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Personnel minimum exigé (annexe 1)</li> <li><input type="checkbox"/> Matériel minimum exigé (annexe 2)</li> <li><input type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 3)</li> <li><input type="checkbox"/> Cadre du devis estimatif et quantitatif (annexe 4)</li> <li><input type="checkbox"/> Cadre du bordereau des prix unitaires (annexe 5)</li> <li><input type="checkbox"/> Descriptions techniques des travaux requis (annexe 6)</li> <li><input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 7).</li> </ul> <p>La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat.</p>
<p>Personne à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)</p>	<p><b>Alvéric Arthur Ouedraogo à l'adresse :</b>  <a href="mailto:procurement.burkina@undp.org">procurement.burkina@undp.org</a></p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.</p>

Les travaux proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des travaux si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou travaux, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.



Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le prestataire des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le prestataire d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux prestataires a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux prestataires à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml>.

Le PNUD encourage chaque prestataire potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses prestataires qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : [http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct\\_english.pdf](http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf)

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,



José Herman Wabo  
DCD/Opérations  
16/06/2016

### Annexe 1 : Personnel minimum exigé

**Personnel minimum exigé : Justifié par les copies des diplômes légalisés et les CV accompagnés d'attestations de disponibilité signés et datés par les intéressés eux-mêmes pour le personnel non permanent ou signés et datés par l'employeur pour le personnel permanent minimum exigé**

Nombre	Poste	Diplôme/S spécialité	Années d'expérience minimum	Nombre minimum de projets similaires au même poste
01	Conducteur des travaux	Technicien Supérieur Génie Rural ou Génie Civil	05	02
01	Chef Chantier	CAP en Génie civil ou DTI en Génie-civil	05	03
01	Maçon expérimenté		02	03
01	Menuisier expérimenté		02	03
01	Peintre expérimenté		02	03
02	Manceuvres		02	

***NB : Joindre obligatoirement les curriculum vitae actualisés, les copies légalisées de diplômes du conducteur des travaux et du chef de chantier et les pièces justificatives de leur disponibilité, datées et signées des intéressés pour l'exécution des travaux***

### Annexe 2: Matériel minimum exigé

*Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
 Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org*

N	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Camion berne	02
2	Compacteur manuel	01
3	Camionnette bâchée	02
4	Véhicule 4*4 de liaison	01
5	Echelle en aluminium de 8 mètres	02

***NB :*** Joindre obligatoirement les photocopies légalisées des pièces ou la liste notariée du matériel. En cas de location du matériel, joindre le contrat de location légalisée.

**Annexe 3 :** Formulaire de soumission de l'offre de prix

**FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR<sup>2</sup>**

*(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur<sup>3</sup>)*

Le fournisseur xxx soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : \_\_\_\_\_:et pour un montant total HTVA de xxxx, soit xxx TTC.

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

*[nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]  
[fonctions]  
[date]*

<sup>2</sup>Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

<sup>3</sup> Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org

## **Annexe 4 : Cadre du devis estimatif et quantitatif**

### **DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

#### **Objectifs**

1. Le devis quantitatif vise à donner suffisamment de renseignements sur les quantités de travaux à effectuer pour que les soumissions puissent être établies avec efficacité, précision et sur une même base;  
Lorsqu'un marché a été convenu, à fournir un devis estimatif qui servira à l'évaluation périodique des travaux exécutés.
2. Pour atteindre ces objectifs, les travaux doivent être suffisamment détaillés dans le devis quantitatif pour permettre une distinction entre les différents types de travaux ou entre les travaux de même nature effectués à différents endroits ou dans d'autres circonstances, ce qui peut donner lieu à différentes considérations de coût. En harmonie avec ces exigences, la présentation et le contenu du devis quantitatif devraient être aussi simples et concis que possible.
3. Le devis quantitatif est systématiquement joint au dossier d'Appel d'offres

**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Marché N \_\_\_\_\_

Page 1/

**Réhabilitation des bases-vie de Kandi, Banikoara, Sampéto et de Koudou dans la Réserve de Biosphère du W-Bénin.****Lot 1 : Sites de Banikoara, Sampéto et de Koudou****1.1. Site de Banikoara****1.1.1. Logement des écogardes**

N°	Désignation	Unité	Quantité	Montant HT (en FCFA)
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF	FF	
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Démolition-reprise de la chape de la terrasse (Dose :250 kg/m <sup>3</sup> ; épaisseur 10 cm)	m <sup>2</sup>	22,1	
1.2	Démolition et enduit sur mur extérieur	m <sup>2</sup>	75,2	
	<b>Total 1</b>			
<b>II</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Démolition de la toiture charpente	FF	FF	
2.2	Fourniture et pose de la charpente en bois acajou traité au carbonyle. - Chevron 4m x 0,10 - Latte 4 m x 0,05	m <sup>3</sup>	3,07	
2.3	Fourniture et pose de la toiture en tôle galvanisée de 0,17	m <sup>2</sup>	152,4	
2.4	Fourniture et pose de faux plafond en contre plaqué (4 mm)	m <sup>2</sup>	132,4	
2.5	Fourniture et pose de portes isoplans (0,80 x 2,10)	m <sup>2</sup>	3,36	
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Electricité</b>			
3.1	Installation encastré des fils conducteurs	FF	FF	
3.2	Fourniture et pose de split 1,5 Ch	U	3	
3.3	Fourniture et pose des lampes économiques 5 Watts	U	14	
3.4	Fourniture et pose d'interrupteurs va et vient	U	6	

3.5	Fourniture et pose d'interrupteurs simples allumages	U	4	
	<b>Total 3</b>			
4	<b>Plomberie-sanitaire</b>			
4.1	Fourniture et pose du WC	U	2	
4.2	Fourniture et pose du porte papier hygiénique	U	2	
	<b>Total 4</b>			
5	<b>Peinture</b>			
5.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>	489,6	
5.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>	183,12	
5.3	Peinture rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	67,9	
5.4	Peinture foam sur plafond	m <sup>2</sup>	132,4	
	<b>Total 5</b>			
	<b>Total HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

### 1.1.2. Bureau de la Base-vie de Banikoara

N°	Désignation	Unité	Quantité	Montant HT (en FCFA)
0	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF	FF	
	<b>Total 0</b>			
1	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Traitement des fissures sur les murs	ml	30	
1.2	Fourniture et pose de carreaux au sol (0,30*0,30m)	m <sup>2</sup>	206,4	
1.3	Fourniture et pose de plinthes	ml	208,8	
	<b>Total 1</b>			
2	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Fourniture et pose de feuille onduline	m <sup>2</sup>	48,2	
2.2	Fourniture et pose de feuille de contre plaqué (4 mm)	m <sup>2</sup>	11,5	
	<b>Total 2</b>			
3	<b>Menuiserie métallique</b>			
3.1	Dépose de fenêtre métallique de 1,2mx 1,2	U	2	
3.2	Fourniture et pose de fenêtre métallique	m <sup>2</sup>	2,88	
3.3	Fourniture et pose de grillage anti-moustique	m <sup>2</sup>	28,5	

3.4	Fourniture et pose de grille antiviol (violon)	m <sup>2</sup>	6,48	
	<b>Total 3</b>			
<b>4</b>	<b>Electricité</b>			
4.1	Fourniture et pose de split 1,5 ch	U	4	
4.2	Fourniture et pose de lampe économique 5 Watts	U	30	
4.3	Fourniture et pose de prise courant	U	4	
4.4	Fourniture et pose d'interrupteur S A	U	6	
	<b>Total 4</b>			
<b>5</b>	<b>Plomberie-sanitaire</b>			
5.1	Fourniture et pose de WC	U	3	
	<b>Total 5</b>			
<b>6</b>	<b>Peinture</b>			
6.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>	640,8	
6.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>	307,2	
6.3	Peinture Rexago sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	117,5	
6.4	Peinture Rexago sur lambrequin	m <sup>2</sup>	13,16	
6.5	Peinture foam sur plafond en contre plaqué	m <sup>2</sup>	132	
	<b>Total 6</b>			
	<b>TOTAL HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

## 1.2. Site de Sampéto

N°	Désignation	Unité	Quantité	Montant HT (en FCFA)
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF	FF	
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Démolition et reprise de la chape bouchardée	m <sup>2</sup>	26,6	
1.2	Traitement des fissures	ml	106	
1.4	Reprise de perron en béton (dose à 350 kg/m <sup>3</sup> , Fer de 10/12)	m <sup>3</sup>	0,3	
1.5	Reprise enduit pour les citernes et certains endroits	m <sup>2</sup>	105,2	
	<b>Total 1</b>			
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Démolition de la toiture du WC et de la cuisine	FF	FF	

Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
 Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org

N°	Désignation	Unité	Quantité	Montant HT (en FCFA)
2.2	Fourniture et pose de la charpente en bois acajou traité au carbonyle. - Chevron 4m x 0,10 - Latte 4 m x 0,05	m <sup>3</sup>	3,68	
2.4	Fourniture et pose de faux plafond en contre plaqué (4 mm)	m <sup>2</sup>	112,3	
2.6	Fourniture et pose de gouttière	m <sup>2</sup>	52	
2.8	Fourniture et pose de toiture en tôle galvanisée de 0,17	m <sup>2</sup>	51,2	
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique</b>			
3.1	Fourniture et pose d'une fenêtre avec guichet	m <sup>2</sup>	1,44	
3.2	Fourniture et pose de portes bureaux et dépendance (0,80 x 2,10 et 1,20 x 2,10)	U	8	
3.3	Fourniture et pose des fenêtres à lames orientables	m <sup>2</sup>	10,08	
3.4	Fourniture et pose de couvercle pour les citernes	m <sup>2</sup>	31,3	
3.5	Fourniture et pose de serrures de sureté pour portes	U	8	
3.6	Fourniture et pose de grillage anti-moustique	m <sup>2</sup>	42,5	
	<b>Total 3</b>			
<b>4</b>	<b>Electricité</b>			
4.1	Fourniture et pose de panneau solaire 130W (garantie 25 ans):	U	4	
4.2	Fourniture et pose de batterie de 100W (garantie 5 ans):	U	5	
4.3	Fourniture et pose d'ampoules économiques (5 Watts)	U	38	
4.4	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient	U	15	
4.4	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage	U	17	
4.6	Fourniture et pose de prise courant + terre	U	17	
4.7	Fourniture et pose de filerie et fixation de panneau	FF	FF	
4.8	Fourniture et pose de piquet de terre	U	1	
4.9	Fourniture et pose de régulateur	U	2	
4.10	Fourniture et pose de convertisseur 1000W	U	1	
	<b>Total 4</b>			
<b>5</b>	<b>PEINTURE</b>			
5.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>	803,9	
5.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>	423,4	
5.3	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	131,1	

N°	Désignation	Unité	Quantité	Montant HT (en FCFA)
	<b>Total 5</b>			
	<b>Total HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

### 1.3. Site de Koudou

N°	Désignation	Unité	Quantité	Montant HT (en FCFA)
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF	FF	
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Démolition et reprise de la chape bouchardée (Doses à 250 kg/m <sup>3</sup> ; épaisseur 10 cm)	m <sup>2</sup>	106,5	
1.2	Traitement des fissures	ml	18,4	
1.3	Fermeture de l'ouverture entre la tête du mur et la tôle	m <sup>3</sup>	2,8	
	<b>Total 1</b>			
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Pose de lambrequin	ml	4	
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique</b>			
3.1	Soudure des paumelles et pose des portes extérieures	FF	FF	
3.2	Fourniture et pose des serrures pour les portes	U	6	
	<b>Total 3</b>			
<b>4</b>	<b>Electricité</b>			
4.1	Refixage des fils conducteurs et ampoules	FF	1	
	<b>Total 4</b>			
<b>5</b>	<b>Peinture</b>			
5.1	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	26,8	
	<b>Total 5</b>			
	<b>Total HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

**Lot 2 : Site de Kandi****2.1. Bureau de la Direction**

N°	Désignation	Unité	Quantité	Montant HT (en FCFA)
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF	FF	
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Fourniture et pose de carreaux au sol (0,30*0,30m)	m <sup>2</sup>	319,4	
1.2	Fourniture et pose plinthes	MI	434,4	
1.3	Traitement de fissure	MI	30	
1.4	Enduit à certains endroits	MI	32	
	<b>Total 1</b>			
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Pose de charpente en bois acajou sur dalle traité au carbonyle. - Chevron 4m x 0,10 - Latte 4 m x 0,05	m <sup>3</sup>	3,68	
2.2	Pose de toiture en tuiles	m <sup>2</sup>	322,9	
2.3	Fourniture et pose de lambrequin	MI	79,5	
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique aluminium</b>			
3.1	Fourniture et pose de serrure de sureté pour porte principal	U	1	
3.2	Fourniture et pose de paires de châssis Nacco	U	30	
3.3	Fourniture et pose de lames Nacco imprimées	U	35	
3.4	Fourniture et pose de grillage anti moustique	m <sup>2</sup>	76,1	
	<b>Total 3</b>			
<b>4</b>	<b>Electricité</b>			
4.1	Fourniture et pose de climatiseur split 1,5 CH	U	7	
4.2	Fourniture et pose de lampes économiques 5 Watts	U	32	
4.4	Encastrement des installations	FF	1	
4.6	Fourniture et pose de prise courant + terre	U	12	
4.8	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient	U	6	
4.10	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage	U	6	
	<b>Total 4</b>			

Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
 Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org

<b>5</b>	<b>Plomberie sanitaire</b>			
5.1	Installation tuyauterie	FF	1	
5.2	Fourniture et pose de cuvette WC	U	1	
5.4	Fourniture et pose de porte papier hygiénique	U	1	
5.6	Réfection de fosse septique à 20 usagers	U	2	
5.8	Réfection de puisard	U	2	
	<b>Total 5</b>			
<b>6</b>	<b>Peinture</b>			
6.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>	858,9	
6.2	Peinture foam sur plafond	m <sup>2</sup>	345,2	
6.3	Peinture foam sur enduit poteaux et chainage apparent	m <sup>2</sup>	53,2	
6.4	Peinture foam sur brique stabilisée	m <sup>2</sup>	199,8	
6.5	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	30,24	
6.6	Peinture Rexagro sur lambrequin	m <sup>2</sup>	15,9	
	<b>Total 6</b>			
	<b>Total HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

## 2.2. Documentation et logement

N°	Désignation	Unité	Quantité	Montant HT (en FCFA)
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF	FF	
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Traitement des fissures	MI	38	
1.2	Démolition et reprise de fosse septique	U	1	
1.4	Démolition et reprise	U	1	
	<b>Total 1</b>			
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Fourniture et pose de bac alu	m <sup>3</sup>	36	
2.2	Fourniture et pose de contre plaqué pour plafond	m <sup>2</sup>	18,6	
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique</b>			
3.1	Fourniture de grillage anti-moustique	m <sup>2</sup>	24,2	

3.2	Fourniture et pose de serrure de sûreté	U	2	
	<b>Total 3</b>			
<b>4</b>	<b>Electricité</b>			
4.1	Fourniture et pose de lampe économique 5 Watts	U	14	
4.2	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient	U	4	
4.3	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage	U	4	
4.4	Fourniture et pose de courant + terre	U	6	
4.5	Encastrement des installations apparente	Ens	1	
	<b>Total 4</b>			
<b>5</b>	<b>Plomberie sanitaire</b>			
5.1	Fourniture et pose de robinet	U	2	
5.2	Entretien des appareils sanitaires	Ens	1	
	<b>Total 5</b>			
<b>6</b>	<b>Peinture</b>			
6.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>	568,8	
6.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>	254,6	
6.4	Peinture vernis sur plafond en contre plaqué	m <sup>2</sup>	246,8	
6.6	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	81,7	
6.8	Peinture Rexagro sur lambrequin	m <sup>2</sup>	16,8	
	<b>Total 6</b>			
	<b>Total HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

Montant total hors TVA \_\_\_\_\_

Montant de la TVA (18%) \_\_\_\_\_

Montant total toutes taxes comprises \_\_\_\_\_

Arrêté le présent devis estimatif à la somme de \_\_\_\_\_ (en lettres)  
 \_\_\_\_\_ (montant en chiffres) toutes taxes comprises incluant la taxe  
 à la valeur ajoutée(TVA) au montant de \_\_\_\_\_ (en lettres) \_\_\_\_\_ (montant en  
 chiffres).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
 signature)

Le soumissionnaire (date, cachet et

## Annexe 5 : Cadre du bordereau des prix unitaires

### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

#### Objectifs

Le cadre du bordereau des prix consiste en :

- ✓ Un numéro d'article de prix;
- ✓ Une description très détaillée de chaque partie des travaux dans chacun des articles. Ce prix rémunère (*forfaitairement ou à l'unité de mesure*) la réalisation de (*description Détaillée*);
- ✓ Une unité de mesure de chaque article;
- ✓ Des prix unitaires et montants forfaitaires pour chaque article (*à compléter par le soumissionnaire en chiffres et en toutes lettres*).

## 1. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Régime fiscal de droit commun

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ Appel d'offre n° \_\_\_\_\_ Page \_\_ de

Le soumissionnaire (date, cachet et signature)

**Réhabilitation des bases-vie de Kandi, Banikoara, Sampéto et de Koudou dans la Réserve de Biosphère du W-Bénin.**

### Lot 1 : Sites de Banikoara, Sampéto et de Koudou

#### 1.1. Site de Banikoara

##### 1.1.1. Logement des écogardes

N°	Désignation	Unité	Prix en chiffres	Prix en lettres
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF		
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Démolition-reprise de la chape de la terrasse (Dose : 250 kg/m <sup>3</sup> ; épaisseur 10 cm)	m <sup>2</sup>		
1.2	Démolition et enduit sur mur extérieur	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 1</b>			
<b>II</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Démolition de la toiture charpente	FF		
2.2	Fourniture et pose de la charpente en bois acajou traité au carbonyle. - Chevron 4m x 0,10 - Latte 4 m x 0,05	m <sup>3</sup>		
2.3	Fourniture et pose de la toiture en tôle galvanisée de 0,17	m <sup>2</sup>		
2.4	Fourniture et pose de faux plafond en contre plaqué (4 mm)	m <sup>2</sup>		
2.5	Fourniture et pose de portes isoplanes (0,80 x 2,10)	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Electricité</b>			
3.1	Installation encastré des fils conducteurs	FF		
3.2	Fourniture et pose de split 1,5 Ch	U		
3.3	Fourniture et pose des lampes économiques 5 Watts	U		
3.4	Fourniture et pose d'interrupteurs va et vient	U		
3.5	Fourniture et pose d'interrupteurs simples allumages	U		
	<b>Total 3</b>			

*Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org*

<b>4</b>	<b>Plomberie-sanitaire</b>			
4.1	Fourniture et pose du WC	U		
4.2	Fourniture et pose du porte papier hygiénique	U		
	<b>Total 4</b>			
<b>5</b>	<b>Peinture</b>			
5.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>		
5.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>		
5.3	Peinture rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>		
5.4	Peinture foam sur plafond	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 5</b>			

### 1.1.2. Bureau de la Base-vie de Banikoara

N°	Désignation	Unité	Prix en chiffres	Prix en lettres
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF		
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Traitement des fissures sur les murs	ml		
1.2	Fourniture et pose de carreaux au sol (0,30*0,30m)	m <sup>2</sup>		
1.3	Fourniture et pose de plinthes	ml		
	<b>Total 1</b>			
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Fourniture et pose de feuille onduline	m <sup>2</sup>		
2.2	Fourniture et pose de feuille de contre plaqué (4 mm)	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique</b>			
3.1	Dépose de fenêtre métallique de 1,2mx 1,2	U		
3.2	Fourniture et pose de fenêtre métallique	m <sup>2</sup>		
3.3	Fourniture et pose de grillage anti-moustique	m <sup>2</sup>		
3.4	Fourniture et pose de grille antivol (violon)	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 3</b>			
<b>4</b>	<b>Electricité</b>			
4.1	Fourniture et pose de split 1,5 ch	U		
4.2	Fourniture et pose de lampe économique 5 Watts	U		

4.3	Fourniture et pose de prise courant	U		
4.4	Fourniture et pose d'interrupteur S A	U		
	<b>Total 4</b>			
<b>5</b>	<b>Plomberie-sanitaire</b>			
5.1	Fourniture et pose de WC	U		
	<b>Total 5</b>			
<b>6</b>	<b>Peinture</b>			
6.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>		
6.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>		
6.3	Peinture Rexago sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>		
6.4	Peinture Rexago sur lambrequin	m <sup>2</sup>		
6.5	Peinture foam sur plafond en contre plaqué	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 6</b>			
	<b>TOTAL HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

### 1.2. Site de Sampéto

N°	Désignation	Unité	Prix en chiffres	Prix en lettres
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF		
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Démolition et reprise de la chape bouchardée	m <sup>2</sup>		
1.2	Traitement des fissures	ml		
1.4	Reprise de perron en béton (dose à 350 kg/m <sup>3</sup> , Fer de 10/12)	m <sup>3</sup>		
1.5	Reprise enduit pour les citernes et certains endroits	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 1</b>			
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Démolition de la toiture du WC et de la cuisine	FF		
2.2	Fourniture et pose de la charpente en bois acajou traité au carbonyle. - Chevron 4m x 0,10 - Latte 4 m x 0,05	m <sup>3</sup>		
2.4	Fourniture et pose de faux plafond en contre plaqué (4 mm)	m <sup>2</sup>		

N°	Désignation	Unité	Prix en chiffres	Prix en lettres
2.6	Fourniture et pose de gouttière	m <sup>2</sup>		
2.8	Fourniture et pose de toiture en tôle galvanisée de 0,17	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique</b>			
3.1	Fourniture et pose d'une fenêtre avec guichet	m <sup>2</sup>		
3.2	Fourniture et pose de portes bureaux et dépendance (0,80 x 2,10 et 1,20 x 2,10)	U		
3.3	Fourniture et pose des fenêtres à lames orientables	m <sup>2</sup>		
3.4	Fourniture et pose de couvercle pour les citernes	m <sup>2</sup>		
3.5	Fourniture et pose de serrures de sûreté pour portes	U		
3.6	Fourniture et pose de grillage anti-moustique	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 3</b>			
<b>4</b>	<b>Electricité</b>			
4.1	Fourniture et pose de panneau solaire 130W (garantie 25 ans):	U		
4.2	Fourniture et pose de batterie de 100W (garantie 5 ans):	U		
4.3	Fourniture et pose d'ampoules économiques (5 Watts)	U		
4.4	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient	U		
4.4	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage	U		
4.6	Fourniture et pose de prise courant + terre	U		
4.7	Fourniture et pose de filerie et fixation de panneau	FF		
4.8	Fourniture et pose de piquet de terre	U		
4.9	Fourniture et pose de régulateur	U		
4.10	Fourniture et pose de convertisseur 1000W	U		
	<b>Total 4</b>			
<b>5</b>	<b>PEINTURE</b>			
5.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>		
5.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>		
5.3	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 5</b>			
	<b>Total HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

### 1.3. Site de Koudou

N°	Désignation	Unité	Prix en chiffres	Prix en lettres
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF		
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Démolition et reprise de la chape bouchardée (Doses à 250 kg/m <sup>3</sup> ; épaisseur 10 cm)	m <sup>2</sup>		
1.2	Traitement des fissures	ml		
1.3	Fermeture de l'ouverture entre la tête du mur et la tôle	m <sup>3</sup>		
	<b>Total 1</b>			
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Pose de lambrequin	ml		
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique</b>			
3.1	Soudure des paumelles et pose des portes extérieures	FF		
3.2	Fourniture et pose des serrures pour les portes	U		
	<b>Total 3</b>			
<b>4</b>	<b>Electricité</b>			
4.1	Refixage des fils conducteurs et ampoules	FF		
	<b>Total 4</b>			
<b>5</b>	<b>Peinture</b>			
5.1	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 5</b>			
	<b>Total HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

### Lot 2 : Site de Kandi

#### 2.1. Bureau de la Direction

N°	Désignation	Unité	Prix en chiffres	Prix en lettres
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF		
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Fourniture et pose de carreaux au sol (0,30*0,30m)	m <sup>2</sup>		

Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
 Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org

1.2	Fourniture et pose plinthes	Ml		
1.3	Traitement de fissure	Ml		
1.4	Enduit à certains endroits	Ml		
	<b>Total 1</b>			
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Pose de charpente en bois acajou sur dalle traité au carbonyle. - Chevron 4m x 0,10 - Latte 4 m x 0,05	m <sup>3</sup>		
2.2	Pose de toiture en tuiles	m <sup>2</sup>		
2.3	Fourniture et pose de lambrequin	Ml		
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique aluminium</b>			
3.1	Fourniture et pose de serrure de sureté pour porte principal	U		
3.2	Fourniture et pose de paires de châssis Nacco	U		
3.3	Fourniture et pose de lames Nacco imprimées	U		
3.4	Fourniture et pose de grillage anti moustique	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 3</b>			
<b>4</b>	<b>Electricité</b>			
4.1	Fourniture et pose de climatiseur split 1,5 CH	U		
4.2	Fourniture et pose de lampes économiques 5 Watts	U		
4.4	Encastrement des installations	FF		
4.6	Fourniture et pose de prise courant + terre	U		
4.8	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient	U		
4.10	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage	U		
	<b>Total 4</b>			
<b>5</b>	<b>Plomberie sanitaire</b>			
5.1	Installation tuyauterie	FF		
5.2	Fourniture et pose de cuvette WC	U		
5.4	Fourniture et pose de porte papier hygiénique	U		
5.6	Réfection de fosse septique à 20 usagers	U		
5.8	Réfection de puisard	U		
	<b>Total 5</b>			
<b>6</b>	<b>Peinture</b>			
6.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>		
6.2	Peinture foam sur plafond	m <sup>2</sup>		
6.3	Peinture foam sur enduit poteaux et chainage	m <sup>2</sup>		

	apparent			
6.4	Peinture foam sur brique stabilisée	m <sup>2</sup>		
6.5	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>		
6.6	Peinture Rexagro sur lambrequin	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 6</b>			
	<b>Total HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

## 2.2. Documentation et logement

N°	Désignation	Unité	Prix en chiffres	Prix en lettres
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation du chantier	FF		
	<b>Total 0</b>			
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>			
1.1	Traitement des fissures	Ml		
1.2	Démolition et reprise de fosse septique	U		
1.4	Démolition et reprise	U		
	<b>Total 1</b>			
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>			
2.1	Fourniture et pose de bac alu	m <sup>3</sup>		
2.2	Fourniture et pose de contre plaqué pour plafond	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 2</b>			
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique</b>			
3.1	Fourniture de grillage anti-moustique	m <sup>2</sup>		
3.2	Fourniture et pose de serrure de sureté	U		
	<b>Total 3</b>			
<b>4</b>	<b>Electricité</b>			
4.1	Fourniture et pose de lampe économique 5 Watts	U		
4.2	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient	U		
4.3	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage	U		
4.4	Fourniture et pose de courant + terre	U		
4.5	Encastrement des installations apparente	Ens		
	<b>Total 4</b>			
<b>5</b>	<b>Plomberie sanitaire</b>			
5.1	Fourniture et pose de robinet	U		
5.2	Entretien des appareils sanitaires	Ens		

Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
 Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org

	<b>Total 5</b>			
<b>6</b>	<b>Peinture</b>			
6.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>		
6.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>		
6.4	Peinture vernis sur plafond en contre plaqué	m <sup>2</sup>		
6.6	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>		
6.8	Peinture Rexagro sur lambrequin	m <sup>2</sup>		
	<b>Total 6</b>			
	<b>Total HT</b>			
	<b>Total TTC</b>			

Le soumissionnaire (date, cachet et signature)

## Annexe 6 : Descriptions techniques des travaux

### Réhabilitation de bases-vie dans la Réserve de Biosphère du W-Bénin TERME DE REFERENCE

#### 1. Contexte

Le « Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente » (PAPE) est une extension dans le temps et dans l'espace du programme ECOPAS/W. Il concerne les parcs nationaux du W, d'Arly et de la Pendjari (complexe WAP), ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contiguës au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. L'objectif visé est de renforcer durablement la conservation efficace des écosystèmes du complexe WAP dans une perspective régionale avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine.

Après l'évaluation à mi-parcours intervenue en 2014, il a été proposé par l'Union Européenne de confier la mise en œuvre de la phase 2 de la composante 2 du programme PAPE au PNUD. Pour cette seconde phase, l'objectif global de la composante 2 reste inchangé et sera réalisé à travers quatre produits que sont :

- Les aires protégées du WAP sont aménagées et valorisées de manière coordonnée au profit des communautés locales
- Les gestionnaires des AP ont les capacités à gérer les AP de façon efficace, efficiente et concertée au niveau du complexe WAP.
- Un système efficace de lutte anti braconnage et de suivi à moindre coûts des ressources biologique, y compris les espèces phares et rares, est établi et mis en œuvre
- L'exploitation touristique durable au niveau local de chacune des AP est en augmentation par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux populations riveraines et aux AP.

Un accent particulier est porté sur la réalisation des infrastructures (pistes et points d'eau pérennes, ouvrages de franchissement, base-vie, etc.)

Dans le cadre de la mise du Plan de Travail 2016 de la composante 2 du Bénin, il est prévu la réhabilitation des bases-vie de kandi, Banikoara, Sampéto et de koudou dans la Réserve de Biosphère du W-Bénin.

#### 2. Objectif des travaux

Les travaux concernent la *réhabilitation des bases-vie de Kandi, Banikoara, Sampéto et de Koudou dans la Réserve de Biosphère du W-Bénin* et comprennent:

- Le nettoyage de l'emprise du site au début des travaux ;

- La collecte et le transport des matériaux;
- Les travaux de maçonnerie et d'enduit ;
- Les travaux de charpente et de couverture et de menuiserie ;
- L'acquisition et la pose des panneaux solaires
- Le nettoyage du site à la fin des travaux.

### 3. Spécifications techniques des travaux

Les travaux à réaliser sont présentés en deux lots :

- Lot 1 : Sites de Banikoara, Sampéto et de Koudou
- Lot 2 : Site de Kandi

#### Lot 1 : Sites de Banikoara, Sampéto et de Koudou

##### 1.1. Site de Banikoara

Le site de Banikoara comporte le bureau et les logements des Ecogardes.

##### 1.1.1. Logement des écogardes

N°	Désignation	Unité	Quantité
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		
0.1	Installation du chantier	FF	FF
	<b>Total 0</b>		
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>		
1.1	Démolition-reprise de la chape de la terrasse (Dose : 250 kg/m <sup>3</sup> ; épaisseur 10 cm)	m <sup>2</sup>	22,1
1.2	Démolition et enduit sur mur extérieur	m <sup>2</sup>	75,2
	<b>Total 1</b>		
<b>II</b>	<b>Charpente couverture</b>		
2.1	Démolition de la toiture charpente	FF	FF
2.2	Fourniture et pose de la charpente en bois acajou traité au carbonyle. - Chevron 4m x 0,10 - Latte 4 m x 0,05	m <sup>3</sup>	3,07
2.3	Fourniture et pose de la toiture en tôle galvanisée de 0,17	m <sup>2</sup>	152,4
2.4	Fourniture et pose de faux plafond en contre plaqué (4 mm)	m <sup>2</sup>	132,4
2.5	Fourniture et pose de portes isoplanes (0,80 x 2,10)	m <sup>2</sup>	3,36
	<b>Total 2</b>		
<b>3</b>	<b>Electricité</b>		

3.1	Installation encastré des fils conducteurs	FF	FF
3.2	Fourniture et pose de split 1,5 Ch	U	3
3.3	Fourniture et pose des lampes économiques 5 Watts	U	14
3.4	Fourniture et pose d'interrupteurs va et vient	U	6
3.5	Fourniture et pose d'interrupteurs simples allumages	U	4
	<b>Total 3</b>		
4	<b>Plomberie-sanitaire</b>		
4.1	Fourniture et pose du WC	U	2
4.2	Fourniture et pose du porte papier hygiénique	U	2
	<b>Total 4</b>		
5	<b>Peinture</b>		
5.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>	489,6
5.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>	183,12
5.3	Peinture rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	67,9
5.4	Peinture foam sur plafond	m <sup>2</sup>	132,4
	<b>Total 5</b>		
	<b>Total HT</b>		
	<b>Total TTC</b>		

### 1.1.2. Bureau de la Base-vie de Banikoara

N°	Désignation	Unité	Quantité
0	<b>Travaux préparatoires</b>		
0.1	Installation du chantier	FF	FF
	<b>Total 0</b>		
1	<b>Maçonnerie-béton</b>		
1.1	Traitement des fissures sur les murs	ml	30
1.2	Fourniture et pose de carreaux au sol (0,30*0,30m)	m <sup>2</sup>	206,4
1.3	Fourniture et pose de plinthes	ml	208,8
	<b>Total 1</b>		
2	<b>Charpente couverture</b>		
2.1	Fourniture et pose de feuille onduline	m <sup>2</sup>	48,2
2.2	Fourniture et pose de feuille de contre plaqué (4 mm)	m <sup>2</sup>	11,5
	<b>Total 2</b>		
3	<b>Menuiserie métallique</b>		
3.1	Dépose de fenêtre métallique de 1,2mx 1,2	U	2
3.2	Fourniture et pose de fenêtre métallique	m <sup>2</sup>	2,88

3.3	Fourniture et pose de grillage anti-moustique	m <sup>2</sup>	28,5
3.4	Fourniture et pose de grille antivol (violon)	m <sup>2</sup>	6,48
	<b>Total 3</b>		
<b>4</b>	<b>Electricité</b>		
4.1	Fourniture et pose de split 1,5 ch	U	4
4.2	Fourniture et pose de lampe économique 5 Watts	U	30
4.3	Fourniture et pose de prise courant	U	4
4.4	Fourniture et pose d'interrupteur S A	U	6
	<b>Total 4</b>		
<b>5</b>	<b>Plomberie-sanitaire</b>		
5.1	Fourniture et pose de WC	U	3
	<b>Total 5</b>		
<b>6</b>	<b>Peinture</b>		
6.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>	640,8
6.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>	307,2
6.3	Peinture Rexago sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	117,5
6.4	Peinture Rexago sur lambrequin	m <sup>2</sup>	13,16
6.5	Peinture foam sur plafond en contre plaqué	m <sup>2</sup>	132
	<b>Total 6</b>		
	<b>TOTAL HT</b>		
	<b>Total TTC</b>		

## 1.2. Site de Sampéto

N°	Désignation	Unité	Quantité
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		
0.1	Installation du chantier	FF	FF
	<b>Total 0</b>		
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>		
1.1	Démolition et reprise de la chape bouchardée	m <sup>2</sup>	26,6
1.2	Traitement des fissures	ml	106
1.4	Reprise de perron en béton (dose à 350 kg/m <sup>3</sup> , Fer de 10/12)	m <sup>3</sup>	0,3
1.5	Reprise enduit pour les citernes et certains endroits	m <sup>2</sup>	105,2
	<b>Total 1</b>		
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>		
2.1	Démolition de la toiture du WC et de la cuisine	FF	FF
2.2	Fourniture et pose de la charpente en bois acajou traité au carbonyle. - Chevron 4m x 0,10	m <sup>3</sup>	3,68

Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
 Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org

N°	Désignation	Unité	Quantité
	- Latte 4 m x 0,05		
2.4	Fourniture et pose de faux plafond en contre plaqué (4 mm)	m <sup>2</sup>	112,3
2.6	Fourniture et pose de gouttière	m <sup>2</sup>	52
2.8	Fourniture et pose de toiture en tôle galvanisée de 0,17	m <sup>2</sup>	51,2
	<b>Total 2</b>		
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique</b>		
3.1	Fourniture et pose d'une fenêtre avec guichet	m <sup>2</sup>	1,44
3.2	Fourniture et pose de portes bureaux et dépendance (0,80 x 2,10 et 1,20 x 2,10)	U	8
3.3	Fourniture et pose des fenêtres à lames orientables	m <sup>2</sup>	10,08
3.4	Fourniture et pose de couvercle pour les citernes	m <sup>2</sup>	31,3
3.5	Fourniture et pose de serrures de sureté pour portes	U	8
3.6	Fourniture et pose de grillage anti-moustique	m <sup>2</sup>	42,5
	<b>Total 3</b>		
<b>4</b>	<b>Electricité</b>		
4.1	Fourniture et pose de panneau solaire 130W (garantie 25 ans):	U	4
4.2	Fourniture et pose de batterie de 100W (garantie 5 ans):	U	5
4.3	Fourniture et pose d'ampoules économiques (5 Watts)	U	38
4.4	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient	U	15
4.4	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage	U	17
4.6	Fourniture et pose de prise courant + terre	U	17
4.7	Fourniture et pose de filerie et fixation de panneau	FF	FF
4.8	Fourniture et pose de piquet de terre	U	1
4.9	Fourniture et pose de régulateur	U	2
4.10	Fourniture et pose de convertisseur 1000W	U	1
	<b>Total 4</b>		
<b>5</b>	<b>PEINTURE</b>		
5.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>	803,9
5.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>	423,4
5.3	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	131,1
	<b>Total 5</b>		
	<b>Total HT</b>		
	<b>Total TTC</b>		

### 1.3. Site de Koudou

N°	Désignation	Unité	Quantité
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		
0.1	Installation du chantier	FF	FF

N°	Désignation	Unité	Quantité
	<b>Total 0</b>		
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>		
1.1	Démolition et reprise de la chape bouchardée (Doses à 250 kg/m <sup>3</sup> ; épaisseur 10 cm)	m <sup>2</sup>	106,5
1.2	Traitement des fissures	ml	18,4
1.3	Fermeture de l'ouverture entre la tête du mur et la tôle	m <sup>3</sup>	2,8
	<b>Total 1</b>		
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>		
2.1	Pose de lambrequin	ml	4
	<b>Total 2</b>		
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique</b>		
3.1	Soudure des paumelles et pose des portes extérieures	FF	FF
3.2	Fourniture et pose des serrures pour les portes	U	6
	<b>Total 3</b>		
<b>4</b>	<b>Electricité</b>		
4.1	Refixage des fils conducteurs et ampoules	FF	1
	<b>Total 4</b>		
<b>5</b>	<b>Peinture</b>		
5.1	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	26,8
	<b>Total 5</b>		
	<b>Total HT</b>		
	<b>Total TTC</b>		

## Lot 2 : Site de Kandi

Le site de Kandi comporte le bureau de la Direction et ceux de la documentation.

### 2.1. Bureau de la Direction

N°	Désignation	Unité	Quantité
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		
0.1	Installation du chantier	FF	FF
	<b>Total 0</b>		
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>		
1.1	Fourniture et pose de carreaux au sol (0,30*0,30m)	m <sup>2</sup>	319,4
1.2	Fourniture et pose plinthes	MI	434,4
1.3	Traitement de fissure	MI	30
1.4	Enduit à certains endroits	MI	32
	<b>Total 1</b>		
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>		
2.1	Pose de charpente en bois acajou sur dalle traité au	m <sup>3</sup>	3,68

	carbonyle. - Chevron 4m x 0,10 - Latte 4 m x 0,05		
2.2	Pose de toiture en tuiles	m <sup>2</sup>	322,9
2.3	Fourniture et pose de lambrequin	MI	79,5
	<b>Total 2</b>		
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique aluminium</b>		
3.1	Fourniture et pose de serrure de sureté pour porte principal	U	1
3.2	Fourniture et pose de paires de châssis Nacco	U	30
3.3	Fourniture et pose de lames Nacco imprimées	U	35
3.4	Fourniture et pose de grillage anti moustique	m <sup>2</sup>	76,1
	<b>Total 3</b>		
<b>4</b>	<b>Electricité</b>		
4.1	Fourniture et pose de climatiseur split 1,5 CH	U	7
4.2	Fourniture et pose de lampes économiques 5 Watts	U	32
4.4	Encastrement des installations	FF	1
4.6	Fourniture et pose de prise courant + terre	U	12
4.8	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient	U	6
4.10	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage	U	6
	<b>Total 4</b>		
<b>5</b>	<b>Plomberie sanitaire</b>		
5.1	Installation tuyauterie	FF	1
5.2	Fourniture et pose de cuvette WC	U	1
5.4	Fourniture et pose de porte papier hygiénique	U	1
5.6	Réfection de fosse septique à 20 usagers	U	2
5.8	Réfection de puisard	U	2
	<b>Total 5</b>		
<b>6</b>	<b>Peinture</b>		
6.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>	858,9
6.2	Peinture foam sur plafond	m <sup>2</sup>	345,2
6.3	Peinture foam sur enduit poteaux et chainage apparent	m <sup>2</sup>	53,2
6.4	Peinture foam sur brique stabilisée	m <sup>2</sup>	199,8
6.5	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	30,24
6.6	Peinture Rexagro sur lambrequin	m <sup>2</sup>	15,9
	<b>Total 6</b>		
	<b>Total HT</b>		
	<b>Total TTC</b>		

## 2.2. Documentation et logement

N°	Désignation	Unité	Quantité
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		
0.1	Installation du chantier	FF	FF
	<b>Total 0</b>		
<b>1</b>	<b>Maçonnerie-béton</b>		
1.1	Traitement des fissures	MI	38
1.2	Démolition et reprise de fosse septique	U	1
1.4	Démolition et reprise	U	1
	<b>Total 1</b>		
<b>2</b>	<b>Charpente couverture</b>		
2.1	Fourniture et pose de bac alu	m <sup>3</sup>	36
2.2	Fourniture et pose de contre plaqué pour plafond	m <sup>2</sup>	18,6
	<b>Total 2</b>		
<b>3</b>	<b>Menuiserie métallique</b>		
3.1	Fourniture de grillage anti-moustique	m <sup>2</sup>	24,2
3.2	Fourniture et pose de serrure de sureté	U	2
	<b>Total 3</b>		
<b>4</b>	<b>Electricité</b>		
4.1	Fourniture et pose de lampe économique 5 Watts	U	14
4.2	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient	U	4
4.3	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage	U	4
4.4	Fourniture et pose de courant + terre	U	6
4.5	Encastrement des installations apparente	Ens	1
	<b>Total 4</b>		
<b>5</b>	<b>Plomberie sanitaire</b>		
5.1	Fourniture et pose de robinet	U	2
5.2	Entretien des appareils sanitaires	Ens	1
	<b>Total 5</b>		
<b>6</b>	<b>Peinture</b>		
6.1	Peinture foam sur mur intérieur	m <sup>2</sup>	568,8
6.2	Peinture foam sur mur extérieur	m <sup>2</sup>	254,6
6.4	Peinture vernis sur plafond en contre plaqué	m <sup>2</sup>	246,8
6.6	Peinture Rexagro sur menuiserie métallique	m <sup>2</sup>	81,7
6.8	Peinture Rexagro sur lambrequin	m <sup>2</sup>	16,8
	<b>Total 6</b>		
	<b>Total HT</b>		
	<b>Total TTC</b>		

### **3.1. Conformité aux spécifications techniques**

Les dimensions des éléments d'ouvrages, leur nombre ainsi que les dosages des bétons et la qualité de tous les matériaux employés ne pourront jamais être différents (ou inférieurs) de ceux prévus, faute de quoi le travail sera refusé.

Des modifications mineures au dossier d'exécution approuvé pourront être accordées par l'ingénieur chargé du suivi et du contrôle des travaux après examen des problèmes sur le chantier et au vu d'une requête écrite formulée par l'Entrepreneur.

### **3.2. Matériel de chantier**

Tout le matériel de chantier nécessaire à la bonne exécution des travaux et au bon fonctionnement des installations générales sera fourni par l'Entrepreneur. Ce matériel sera conduit, entretenu et maintenu en état de marche par l'Entrepreneur qui assurera également la fourniture des matières consommables et des pièces de rechange. Il procédera au remplacement ou à la remise en état du matériel défaillant dans un délai maximum de 72 heures.

La liste du matériel jointe à l'offre de l'entrepreneur ne sera pas considérée comme limitative et l'entrepreneur ne pourra élever aucune réclamation, ni prétendre à une prolongation des délais contractuels, si au cours des travaux, il est amené à modifier ou à compléter son matériel pour remplir ses obligations.

Le matériel, les installations provisoires et les matériaux approvisionnés sur le chantier seront considérés comme destinés exclusivement aux travaux de ce chantier. L'entrepreneur n'aura pas le droit de les retirer (à l'exception de déplacements intérieurs au chantier) sans le consentement écrit du Contrôleur.

Les vérifications qui seront faites par le Contrôleur et que l'Entrepreneur s'engage à faciliter, ne diminuent en rien la responsabilité de l'Entrepreneur qui reste entière.

### **3.3. Traitement des lieux de dépôt**

Les lieux de dépôts provisoires nécessaires à la réalisation des travaux doivent être définis par l'Entrepreneur soumis à l'agrément du Contrôleur.

En fin de chantier et avant la réception provisoire, les travaux suivants seront exécutés par l'Entreprise. Les zones de dépôts provisoires devront être nettoyées et mises en forme selon les instructions du Contrôleur.

### **3.4. Responsabilité de l'Entrepreneur**

Hormis les cas de force majeure, l'Entrepreneur est responsable de tout dommage subi par les ouvrages. Les réparations éventuelles qui en résulteront sont à sa charge.

#### **4. Méthode d'exécution des travaux**

##### **4.1. Installation de chantier de l'Entrepreneur et dossier d'exécution**

L'Entrepreneur doit soumettre au Contrôle, dans un délai n'excédant pas dix (10) jours après la notification d'attribution, son projet d'installation de chantier. Ce projet doit définir :

- Les installations générales, c'est-à-dire le magasin, l'aire de circulation, l'alimentation en eau et en énergie, etc. ;
- Les matériels affectés aux différentes tâches et leur période d'intervention sur le chantier.

L'Entrepreneur doit donner libre accès de ses installations de chantier au contrôleur.

##### **4.2. Débroussaillage et abattage d'arbres**

Aucun abatage d'arbres n'est autorisé. Le nettoyage préalable suivant les directives du contrôleur devront être débarrassées des buissons et arbustes et de façon très légère.

##### **4.3. Personnel à mobiliser**

Le personnel minimum que l'entrepreneur devra affecter aux travaux comprendra :

- un (01) Technicien Supérieur Génie Rural ou Génie Civil : Conducteur des travaux ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle et au moins deux (2) expériences dans la construction ou la réfection des bâtiments dans les réserves de faune;
- Un (01) maçon expérimenté;
- Un (01) menuisier expérimenté;
- Un (01) peintre expérimenté;
- deux (02) manœuvres.

#### **5. Documents à fournir par l'entrepreneur**

##### **5.1. Au cours des travaux**

L'Entrepreneur tiendra à jour :

- Un cahier triplicata pour le journal de chantier ;
- Un cahier triplicata pour les procès-verbaux de visites et de réunions de chantier ;

*Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org*

- Un cahier triplicata pour les réceptions et les attachements.

-

## **5.2. En fin de travaux**

A la fin des travaux et avant la réception provisoire des travaux, l'entreprise produira le plan de récolement des ouvrages tels qu'ils ont été exécutés sur le terrain. Ce plan servira de support pour la réception provisoire des travaux.

## **6. Nettoyage et remise en état des lieux**

Après l'achèvement des travaux, l'Entrepreneur est tenu de remettre à ses frais le terrain du chantier en bon état. Cet état sera approuvé par l'ingénieur chargé du contrôle.

## **7. Durée des travaux**

Le délai d'exécution est de Soixante (60) jours pour le lot 1 et de quarante cinq (45) jours pour le lot 2 et court à partir du lendemain de l'ordre de service de commencer les travaux.

La visite des sites n'est pas nécessaire.

## **8. Durée des travaux**

Les séances de réception seront sanctionnées par un procès verbal de réception du comité mis en place à cet effet.

## **Annexe7 : Conditions générales**

### **1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE**

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les travaux dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

### **2. PAIEMENT**

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux travaux et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

### **3. EXONERATION FISCALE**

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

#### **4. RISQUE DE PERTE**

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des travaux seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

#### **5. LICENCES D'EXPORTATION**

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des travaux.

#### **6. CONVENANCE DES TRAVAUX/CONDITIONNEMENT**

Le fournisseur garantit que les travaux, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des travaux commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les travaux sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

#### **7. INSPECTION**

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des travaux, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des travaux en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des travaux effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

#### **8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des travaux vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur

devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux travaux vendus aux termes du présent bon de commande.

## 9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des travaux au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

- 9.1 acquérir tout ou partie des travaux auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
- 9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des travaux ;
- 9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## 10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les travaux au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les travaux et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

## 11. CESSION ET INSOLVABILITE

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
- 11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

## 12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

*Immeuble des Nations Unies, Koulouba (secteur 4) 01 BP 575 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
Téléphone : (226) 50.30.67.62/63/64 – Fax : (226) 50.33.27.46 – Email : registry.bf@undp.org*

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

### **13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE**

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des travaux ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

### **14. TRAVAIL DES ENFANTS**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

### **15. MINES**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

### **16. REGLEMENT DES DIFFERENDS**

**16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

**16.2 Arbitrage.** A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

## **17. PRIVILEGES ET IMMUNITES**

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

## **18. EXPLOITATION SEXUELLE**

**18.1** Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des travaux, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être

redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

## **19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES**

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

## **20. POUVOIR DE MODIFICATION**

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.